



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Soudan

Question écrite n° 74042

Texte de la question

M. Jean-François Mattei attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des populations du Sud Soudan au regard de l'exploitation des champs pétrolifères découverts dans ce secteur. La guerre civile que connaît cette région a provoqué en dix-huit ans plus de trois millions de morts, six millions de personnes déplacées ainsi que des millions de réfugiés. Il s'alarme donc du fait que les ressources pétrolières puissent être exploitées sans qu'aucune initiative internationale ou européenne en faveur de l'instauration d'une paix juste et durable n'ait pu avoir lieu. Inquiet des répercussions sur les populations civiles d'une exploitation à des fins militaires de ces ressources pétrolières par le gouvernement soudanais, il lui demande s'il entend prendre une initiative afin qu'un plan de paix puisse être proposé au niveau international pour que le respect des droits de l'homme dans ce pays soit pris en compte indépendamment de la défense des intérêts commerciaux.

Texte de la réponse

Né avec l'indépendance et interrompu seulement par 11 années de paix (1972-1983), le conflit interne au Soudan a repris en 1983. Il oppose les forces armées soudanaises à l'Armée populaire de libération du Soudan dirigée par John Garang. Entre 500 000 et 2 millions de victimes sont à déplorer, essentiellement du fait de la dégradation de la situation humanitaire. En outre, des violations des droits de l'Homme sont perpétrées par les parties en conflit : assassinats de civils, enlèvements de femmes et d'enfants, enrôlements et déplacements forcés de population, détournement de l'aide humanitaire. La mise en exploitation des premiers gisements pétroliers, à partir du mois d'août 1999, s'est également traduite par une recrudescence des combats. Les champs de pétrole sont en effet devenus les cibles des attaques de la rébellion, causant d'importants déplacements de populations qui s'ajoutent à ceux qui ont eu lieu au moment de la mise en exploitation. Dans ce contexte, la France, comme les autres membres de la communauté internationale, soutient les initiatives en vue d'une solution politique au conflit sud-soudanais, notamment la médiation régionale menée depuis 1993 par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur la base d'une déclaration de principes acceptée par les parties et prévoyant l'autodétermination du Sud. La France et ses partenaires de l'Union européenne ont également engagé, en novembre 1999, un dialogue renouvelé avec les autorités de Khartoum, portant sur la recherche d'une solution au conflit du Sud, la poursuite du processus de démocratisation et la situation des droits de l'Homme. La reprise progressive de l'aide communautaire, suspendue en 1990, dépendra des progrès effectués dans ces domaines. Enfin, la France a salué la signature, le 19 janvier 2002, par les autorités soudanaises et la rébellion, d'un accord de cessez-le-feu de six mois renouvelable dans les monts Nouba, qui prévoit un mécanisme d'observation international auquel elle participe à hauteur de deux personnels civils.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mattei](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74042

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1345

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2313